

Dix sur les quatorze associations de techniciens (manquaient L'AFC, l'AFCF, l'AFSI et l'ADP) se sont rendues à l'invitation du SNTR représenté par Laurent Blois, délégué général, et quelques membres du Conseil (Isabelle Ferrandis, Claude Garnier, Eve Bovier-Lapierre et Jean-Marie Dagoneau). De LSA étaient présentes : Valérie Chorenslup, Francine Cathelain et Marie-Florence Roncayolo.

Laurent Blois précise d'entrée que le syndicat est toujours partant pour rencontrer les associations, individuellement ou à plusieurs comme aujourd'hui, et qu'il est tout à fait d'accord pour une rencontre commune avec le SNTPT, si l'invitation vient des associations. A noter que les associations représentent aujourd'hui environ 800 techniciens, alors que le SNTR ne compte que 350 adhérents...

L'objet essentiel de la réunion était de faire le point sur la négociation en cours de la Convention Collective du Cinéma.

- Le SNTR rappelle que la création de la Convention Collective Cinéma traîne beaucoup et qu'il est très difficile de ramener les producteurs à la table des négociations.
- Le SNTR refait l'historique de la Convention Cinéma de 1950, jamais étendue à l'époque... et nous rappelle que ce qui se pratique aujourd'hui, n'est en aucun cas obligatoire, n'a aucune valeur légale et que ce ne sont que des usages. De quoi nous faire prendre conscience de la précarité et du vide juridique dans lesquels nous nous trouvons.
- Le SNTR tient à ce que cette Convention Collective soit négociée le plus rapidement possible (et « étendue » c'est-à-dire rendue d'application obligatoire). Il précise en outre que « la Convention doit être plus favorable que le Code du Travail », qu'elle permet aux salariés d'avoir une référence à opposer en cas de non respect des tarifs pratiqués, et ce jusque devant un juge le cas échéant.
- Pas beaucoup d'avancées sauf du côté des intitulés de fonctions qui sont presque tous validés (dont ceux de « scripte » et « assistant scripte ») mais ne seront entérinés que par la signature de la Convention dans sa globalité. Toutefois, le SNTR rappelle qu'il n'est pas pour l'adjonction du qualificatif « cinéma » après chaque métier (ajout auquel tient le SNTPT), le métier étant le même pour le cinéma ou l'audiovisuel.
- Côté salaires, le SNTR est prêt à négocier mais tient à ce qu'ils ne tombent pas en deçà de ceux établis dans la Convention Audiovisuelle. La base de négociation actuelle est celle d'une grille proposant des forfaits d'heures. Le SNTR juge que les syndicats de producteurs ont ainsi trouvé une solution pour déclarer toutes les heures effectuées mais sans avoir à les payer selon les grilles de majoration actuelles. Les associations présentes s'élèvent de plus fortement contre les dérives que cette proposition contient en germe.
- Si la négociation n'avance pas, le Ministère du Travail finira peut-être par étendre d'office au Cinéma l'actuelle Convention Audiovisuelle ???
- Double-grille « films riches / films pauvres » ? Le SNTR est favorable à la mise en place d'une « véritable » commission de vérification des films les plus fragiles qui pourraient déroger, dans certains cas bien précis, aux salaires conventionnels. Il est également souligné que les cachets des comédiens devraient aussi tenir compte de la faiblesse économique du film. Le SNTR rappelle que la participation, en tant que salaire différé, est illégale. Pour suivre plus en détails l'avancée de la négociation, n'hésitons pas à aller sur le site du SNTR où tout est expliqué.

Laurent Blois demande à chaque association de faire remonter par écrit leurs positions et rappelle que faire avancer les négociations ne tient qu'à nous, syndiqués et non syndiqués...

Si rien ne devait aboutir, le SNTR suggère de faire une grève massive et longue, seul moyen de faire peur aux syndicats de producteurs, comme nous l'avons fait pour la Convention Audiovisuelle, jusqu'à ce qu'une Convention Cinéma satisfaisante voit le jour... mais

L'état de la Convention Collective Audiovisuelle est ensuite abordé, le SNTR reconnaissant que les productions audiovisuelles ont actuellement tendance à prendre de plus en plus de libertés à son égard.

□ LSA expose le cas des scriptes : l'heure de préparation est de moins en moins payée. Et la mention de cette heure, due entre autres, aux scriptes, a disparu de l'actuelle rédaction de la convention ! Nous rappelons qu'en ouverture de réunion le SNTR vient d'affirmer que « la Convention doit être plus favorable que le Code du Travail ».....

□ Laurent Blois reconnaît que lors d'une renégociation en 2007, cette mention a bel et bien été oubliée..... !!!! Mais il ajoute aussitôt que de toute façon cela n'était pas une bonne chose car cela ne concernait que certaines catégories de salariés ...

□ Le SNTR a récemment exposé la question devant l'USPA (le syndicat des productions audiovisuelles) qui, selon lui, n'aurait pas été opposé à l'idée de réintégrer cette mention pour les scriptes, cela lui permettant ainsi de ne pas payer les heures de prépa aux autres.....

□ La position du SNTR est donc la suivante : se battre pour que toutes les heures soient payées (prépa comprise), pour toutes les catégories de salariés qui les font. Et pour cela il ré-avance la proposition que soient décomptées les heures à partir des heures de convocation (pourquoi pas à l'aide d'une « pointeuse »...)

□ Au final, le SNTR envisage de menacer l'USPA de mouvements de grève si toutes les heures travaillées ne sont pas payées... et invite tous les salariés syndiqués ou non à faire remonter au SNTR toutes les informations qui concernent les manquements à la Convention Collective Audiovisuelle, de manière à ce qu'il puisse intervenir auprès de ces productions.

Avant de partir, LSA remet d'ailleurs au SNTR le tableau des conditions de rémunération observées dans l'audiovisuel en 2009 (sans mention des titres de films ni des dates).

Toutes ces questions sont donc plus que jamais cruciales ! Continuons à y réfléchir en commun sur CRIS afin de pouvoir élaborer un texte sur les positions de LSA à l'issue de notre AG de février.